



## Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSSEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

Dossier suivi par Philippe Lalouette

Bagnolet, le lundi 7 juillet 2025

**A madame Elisabeth BORNE, ministre  
d'Etat, ministre de l'éducation nationale**

**110 rue de Grenelle**

**75357 PARIS SP 07**

**Objet :** le point de vue de notre organisation syndicale sur l'actualité du déploiement d'Op@le dans les services financiers de nos établissements scolaires et sur vos propositions de correction de l'outil.

Madame la ministre,

Le progiciel Op@le est utilisé depuis 2021 au sein des services financiers de nos EPLE et les premiers utilisateurs ont rapidement constaté les faiblesses du produit : une ergonomie désastreuse, une formation insuffisante durant son déploiement, des restitutions inadaptées, des processus inutilement complexes, une profusion de documents pour les utilisateurs-trices...

Pendant 2 ans, les problèmes ont été niés par les services concernés de votre ministère. Puis, en 2023, devant la pression syndicale – une pétition intersyndicale a été signée par près de 7300 personnels - et les remontées massives du terrain, il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'il existait un risque réel d'accident professionnel majeur.

Des groupes de travail ont alors été mis en place avec notamment des représentant.es des organisations syndicales, pour y discuter des conditions du déploiement, de l'évolution et du suivi de ce nouvel outil. L'inspection générale de votre ministère a même été saisie de la situation et a formulé des constats accablants sur le progiciel en ayant constaté une souffrance au travail perceptible à tous les niveaux de l'institution et par tous les personnels concerné.es.

Les difficultés ont été identifiées dans plusieurs domaines et notamment pour :

- Le fonctionnement applicatif : fiabilité d'Op@le, défauts d'ergonomie, inadaptation des restitutions ;
- Les dysfonctionnements de l'assistance : documentation dense et mal organisée, service d'assistance mal ajusté ;
- Les besoins en formation : formation très hétérogène, difficultés pour trouver des formateurs-trices ;

Les services du ministère ont désormais bien entendu les revendications.

Cependant, sur le terrain, le temps passe et le produit ne s'améliore pas vraiment. Il y a des progrès sur les traitements des travaux et sur la rapidité d'exécution mais sur l'ergonomie, les restitutions et la complexité du progiciel, rien ne bouge.

Les organisations syndicales ont fait remonter de nombreuses demandes de correction en janvier 2025 (63 demandes pour le seul SNASUB-FSU). Les académies viennent d'en faire de même avec une remontée de plus de 250 demandes.

C'est la preuve que le produit n'est toujours pas abouti et fonctionnel et qu'il faut maintenant accélérer le rythme de mise en œuvre des corrections pertinentes. Car les utilisateurs-trices concerné.es en ont plus qu'assez de travailler dans des conditions dégradées.

Par exemple, le module régie n'est toujours pas opérationnel plus de 4 ans après la mise en place d'Op@le. C'est pour nous la parfaite illustration de l'impuissance du prestataire à améliorer l'outil, à le corriger, en fait.

Les demandes effectuées par les organisations syndicales et les académies sont parfaitement légitimes et doivent être traitées dans les meilleurs délais.

La récente mise à jour I3-V25.01.02 du 26/6/2025 comporte des corrections et les évolutions sont vraiment minimalistes. Par exemple, le nom de l'établissement et facture vont apparaître dans l'objet du mail reçu par les parents.



Il ne faudra pas saisir 6 fois la date pour accéder à la situation des dépenses ou des recettes des exercices antérieurs mais une seule date. Les comptables vont enfin voir apparaître les soldes et les montants à l'ouverture de la situation d'un tiers... Fallait-il attendre 4 ans pour de si simples et évidentes évolutions ?

Mais, dans le même temps, comme à chaque mise à jour, des régressions ont été constatées par les utilisateurs-trices : absence du bouton pour la génération et pour l'édition des demandes de versement, situation des recettes et des dépenses engagées avec une date de fin au 1/12 au lieu du 31/12...

Alors que la sécurité d'Op@le est souvent mis en avant par le ministère - par comparaison avec l'ancien logiciel GFC - il faut quand même pointer une certaine porosité de l'outil entre la sphère ordonnateur et la sphère comptable.

Par exemple le comptable ne devrait pas pouvoir contrepasser des écritures de l'ordonnateur en classe, 1, 2, 6 et 7. Les contrepassations de ces écritures ont des impacts directs sur les situations budgétaires des ordonnateurs. Les ordonnateurs ne devraient pas avoir la possibilité de rapprocher ou « dérapprocher » les écritures du comptable. Il faut également que les habilitations attribuées aux utilisateurs soient plus fines pour avoir plus de sécurité. Actuellement la plupart des habilitations sont « gestionnaire » en sphère ordonnateur et « agent comptable » en sphère comptable. Le profil assistant étant trop restreint au vu des tâches à accomplir.

Il y a encore beaucoup de corrections et d'améliorations à apporter afin que les utilisateurs puissent travailler sereinement et efficacement avec un outil adapté.

Les personnels administratifs des services financiers et comptables des EPLE doivent être considérés à leur juste valeur et ils doivent pouvoir travailler avec un outil moderne et performant.

Cet outil doit améliorer le travail et rendre un service de qualité aux usagers. Nous sommes encore loin du compte et il faut passer à la vitesse supérieure très rapidement afin d'éviter les fuites de personnels vers d'autres fonctions ou d'autres ministères. Ce qui est déjà largement le cas !

Les organisations syndicales ont depuis longtemps fait des demandes de corrections et d'améliorations. Les rectorats viennent également de faire des remontées. La balle est maintenant dans votre camp et de celui de vos services pour corriger et améliorer le progiciel dans les meilleurs délais.



Il est grand temps de répondre enfin aux attentes des personnels.

Nous vous remercions par avance, madame la ministre, pour l'attention que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

François FERRETTE



Julie ROBERT



Philippe LALOUETTE



Co-secrétaires généraux du SNASUB-FSU

PS : est joint à notre courrier le tableau des remontées académiques évoquées plus haut et fourni par la DAF A3, avec nos commentaires et avis.

